

Angers, vendredi 27 août 2021

Le vote des Assises de la transition écologique est prolongé jusqu'au 15 septembre

Les Assises de la transition écologique ont été lancées par Angers Loire Métropole le 23 octobre 2020. Parmi les 1 000 contributions reçues, 150 propositions ont été retenues et soumises au vote. Afin de poursuivre la participation au vote des Assises de la transition écologique, la phase de vote est prolongée jusqu'au 15 septembre 2021.

Comment voter ?

- en ligne sur le site angersloiremetropole.fr ou ecrivonsangers.fr
- en scannant le QR code diffusé sur les affiches et les flyers dans les commerces du centre-ville, les mairies et les sites universitaires
- en remplissant un cahier de vote imprimé accompagné d'une enveloppe T à retirer dans toutes les mairies d'Angers Loire Métropole, les maisons de quartier d'Angers, les médiathèques, la maison de l'Environnement.

Le vote s'accompagne d'un jeu concours par tirage au sort ouvert à tous les habitants d'Angers Loire Métropole qui remplissent intégralement le cahier de vote, et communiquent une adresse mail ou un numéro de téléphone. Parmi les lots à gagner : un vélo cargo, des abonnements IRIGO, des ateliers pour « faire soi-même », des produits locaux et d'autres lots.

Les résultats du vote seront divulgués **le mardi 5 octobre**.